

**Conférence sur les institutions nationales des droits de l'homme  
dans le monde arabe  
Le Caire, 6-8 mars 2005  
(le 28 avril 2005)**

Organisée par le Haut commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (HCDH), le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Conseil national d'Egypte (CNDH), en coopération avec la Ligue arabe des droits de l'homme (LEA), la conférence qui s'est tenue au Caire à l'initiative de M. Boutros Boutros-Ghali, président du Conseil national d'Egypte, visait à promouvoir le rôle des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans les pays arabes et permettre un échange d'expériences entre ces institutions nationales et les institutions nationales d'autres parties du monde. L'importance de cette conférence n'est pas à démontrer puisqu'il s'agit de la première conférence internationale regroupant les institutions nationales des droits de l'homme du monde arabe.

Outre les représentants des institutions précitées, étaient invités à la conférence des représentants des comités des droits de l'homme émanant des parlements arabes et des délégués de ministères des droits de l'homme ou de la justice dans des pays où de tels organes n'existent pas encore. Des experts d'institutions nationales des droits de l'homme représentant les groupes géographiques d'Asie, d'Afrique, des Amériques et de l'Europe ont également été invités, ainsi que des experts et représentants des agences des Nations unies. En outre des organisations arabes non gouvernementales ayant statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies ou auprès de la Commission permanente arabe des droits de l'homme étaient invités en qualité d'observateurs.

Le groupe européen des institutions nationales des droits de l'homme, actuellement présidé par l'institution nationale des droits de l'homme française- la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) - était représenté, en l'absence de M. Joël Thoraval président de cette dernière, par Catherine Teitgen-Colly, qui en est membre .

La première journée a été marquée, après la cérémonie d'ouverture au cours de laquelle se sont exprimés les organisateurs et où ont été formulés des vœux à l'égard de M. Boutros Boutros-Ghali que son état de santé empêchait d'être présent, par la présentation des objectifs de la conférence et la méthode de travail par M. Frej Fenniche, coordinateur de la région arabe pour le Haut Commissariat des droits de l'homme, tandis que M. Mouhamad Aujer, membre du Parlement du Maroc et expert des droits de l'homme rappelait le cadre de travail des institutions nationales ainsi que l'historique de ces institutions, en particulier les Principes de Paris relatifs au statut des institutions nationales, leurs compétences et attributions, leur composition et les garanties d'indépendance et de pluralisme requises, enfin leur méthodes de travail.

A l'issue de cette introduction, les participants ont été invités à rejoindre des groupes de travail au nombre de deux :

- l'un, consacré aux compétences des institutions nationales des droits de l'homme, et mené par M. Abdullah Khalil, expert des droits de l'homme
- l'autre, concernant l'indépendance des institutions nationales, mené par Dr. Waleed Sadi, membre du centre national des droits de l'homme de Jordanie.

Les conclusions de ces deux groupes ont été ensuite discutées en séance plénière.

La deuxième journée a été consacrée aux expériences des institutions nationales d'une part du monde arabe, d'autre part des groupes régionaux (Afrique, Asie, Pacifique, Europe) ; expériences portant sur la promotion et l'éducation aux droits de l'homme, les liens entre les institutions, les obstacles à leur renforcement. Pour l'Europe, deux interventions ont été faites : l'une par Mme Birgit Lindsnaes de l'institut danois des droits de l'homme soulignant en particulier la diversité des institutions nationales, l'autre par C. Teitgen-Colly qui a mis l'accent sur la manière dont sont garantis l'indépendance et le pluralisme de la Commission française, sur ses fonctions, enfin ses relations avec d'autres institutions nationales françaises (le Premier ministre, le Médiateur, la Défenseure des droits de l'enfant, le Parlement, les plus hautes juridictions ou encore certaines autorités administratives indépendantes) ou européennes (le groupe européen de coordination des institutions nationales, le Conseil de l'Europe – notamment le Commissaire européen aux droits de l'homme- et l'Union européenne).

Quatre groupes de travail ont été ensuite constitués portant respectivement sur :

- l'institution et le renforcement des institutions nationales dans la région arabe (législation et budget)
- la promotion de l'indépendance de ces institutions
- leurs fonctions effectives
- les voies et moyens pour promouvoir les droits de l'homme dans la région arabe

Les recommandations adoptées par chacun de ces groupes ont été présentées ultérieurement en séance plénière.

La troisième journée visait à l'adoption de recommandations pour l'action. M. Oreste Novosad, coordinateur des institutions nationales pour le Haut Commissariat aux droits de l'homme, a exposé les liens entre les institutions nationales d'une part et les instances internationales d'autre part, notamment le Haut commissariat aux droits de l'homme, tandis que Mme Birgity Lindsnaes rappelait le rôle et le fonctionnement du comité international de coordination des instances nationales – comité qui comprend 4 représentants de chacun des quatre groupes régionaux, soit seize membres.

La discussion et l'adoption d'une série de recommandations issues des travaux des groupes de travail des jours précédents a constitué le temps fort de cette journée avant que la séance ne soit levée à l'issue d'une cérémonie de clôture au cours de laquelle les divers organisateurs ont été conduits à reprendre la parole.

Cette conférence a constitué incontestablement une occasion essentielle de rencontre et débats des institutions nationales du monde arabe ainsi que de confrontations avec les représentants d'autres institutions ou organisations. La présidence marocaine (M. Aujar) a permis lors de l'adoption des recommandations de lever des ambiguïtés apparues dans les débats dans les groupes de travail et liées à des prises de position de certaines institutions nationales, notamment libyennes et koweïtiennes, et de rappeler le caractère non négociable des principes de Paris.

Parmi les questions soulevées, on relèvera celles de :

- l'indépendance réelle ou fictive des institutions nationales et le problème de l'évaluation du travail réalisé : l'argument de souveraineté nationale mis en exergue par certaines institutions a été rejeté par d'autres qui ont souligné la nécessité d'une coopération accrue entre les institutions nationales ainsi qu'avec les ONG de défense des droits de l'homme;
- la place de la référence aux principes de l'islam par rapport aux principes en matière de droits de l'homme consacrés par les textes internationaux ;
- la nécessité de consacrer les droits de femmes et leur place – non pas leur simple représentation, mais leur participation ;
- « la haine » contre les musulmans conduisant à une recommandation portant condamnation de toutes les formes de discrimination « y compris contre les arabes et les musulmans ».

La recherche d'un consensus au sein du monde arabe sur la question des droits de l'homme et le souci d'éviter les polémiques ont marqué l'ensemble des débats. Parmi les recommandations on relèvera l'invitation adressée aux pays arabes de créer des institutions nationales pour parachever l'ensemble de l'action arabe en matière de droits de l'homme, l'accent mis sur la coopération interarabe et la dynamique des droits de l'homme à conforter par l'éducation et la culture. L'initiative du Qatar d'accueillir un centre des droits de l'homme pour le sud est asiatique a enfin été saluée et la coopération des institutions nationales avec ce centre encouragée.

Les diverses recommandations adoptées constituent la Déclaration du Caire qui devait être soumise au sommet arabe d'Alger prochain. Le texte finalisé en arabe devait être accompagné d'une traduction en anglais.